

Mercredi 21 mars 2012

## Peut-on encore défendre la langue provençale ?

par Paul Peyre

Personne ne saurait nier l'intérêt des recherches concernant la culture provençale, et l'étude de l'art ou de l'histoire de notre région éveille plus que de la curiosité. Il en ira de même pour la littérature, à condition qu'elle soit écrite en français (Giono, Proal...). Mais c'est à partir du moment où entre en scène la langue occitane (les troubadours, Mistral, Bec...), que les problèmes se posent. Alors il y a ceux qui balayeront ce type de création d'un dédaigneux revers de main ; puis ceux qui partiront à la recherche d'une traduction, puisque, après tout, il n'est peut-être pas nécessaire de savoir le latin ou le grec pour s'intéresser à Virgile ou à Homère ; et ceux, enfin, sans doute fort rares, qui feront l'effort d'apprendre la langue ou d'approfondir sa connaissance. Et ce sera là le point de départ de notre réflexion : y a-t-il aujourd'hui un quelconque intérêt à étudier le provençal ? Et peut-on imaginer qu'on puisse le parler encore longtemps, voire rêver d'un hypothétique renouveau ?

*Paul Peyre est professeur de lettre honoraire.*

Mercredi 4 avril 2012

## Le mouvement des Soins Palliatifs

par le Dr. Stéphane Erat

Conceptualisée durant la décennie 1950 - 1960 en Angleterre et aux Etats-Unis, la démarche clinique des Soins Palliatifs se développe dans le cadre des soins et de l'accompagnement des malades cancéreux en stade terminal (Dame Cicely Saunders, Elisabeth Kübler-Ross, Dr Balfour Mount). Elle est fondée par le respect de notions fondamentales, renvoyant à celle non moins essentielle d'humanité, que sont la dignité et l'autonomie de la personne en état de vulnérabilité extrême. Ce nouveau concept éthique du Soin (dimension holistique de la personne malade, soulagement de la douleur, prise en compte de la famille, soutien des soignants, refus de l'acharnement thérapeutique et de l'euthanasie) est introduit en France en 1975/1976 où cette démarche intéressera également le champ de la gériatrie. Un large écho portera cette « révolution » contre la médecine technique de l'époque, le déni individuel et sociétal de la mort ; soutiens de la part des soignants mais aussi des sciences humaines et plus globalement de la société civile (associations d'accompagnement bénévole). Ce large élan, qui constitue alors le « Mouvement des Soins Palliatifs », sera un facteur déterminant de l'orientation politique des gouvernements successifs et unanimes en faveur du développement des soins palliatifs et d'accompagnement. La dernière évolution législative remarquable, la loi dite « Léonetti », qui renforce le droit des malades et des personnes en fin de vie, garantit le respect de la parole du patient et impose le cadre de bonnes pratiques professionnelles (interdiction de l'obstination déraisonnable, collégialité des décisions médicales, démarche palliative). Elle réaffirme l'interdiction de l'euthanasie contre les partisans d'une dépénalisation de l'aide active à mourir, les conditions du respect de la dignité et de l'autonomie de la personne qu'on « laisse mourir » plutôt que d'ouvrir la boîte de pandore du « faire mourir ».

*Stéphane Erat est médecin coordonnateur du Réseau de soins palliatifs en Vaucluse.*